



MAIRIE
DE
VALLENAY
18190

**PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 29 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt neuf février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vallenay, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Marina DUPUY, maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Michel CANTENEUR, William TAILLANDIER.

Excusés avec pouvoir : Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mireille CHARBY, Christelle JOIE pouvoir à Caroline ARTHU, Julien JOURDAINE pouvoir à Cathy BATISTE ;

Excusés sans pouvoir : Mme Katia DUSSAPIN, M. Jean-Michel CAREL, M. Stéphane PETIT, M. Philippe ANDRIAU

Secrétaire de séance :

Après appel nominal des présents, Madame le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du Conseil Municipal en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que « *Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente* », Madame le maire déclare que le Conseil Municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Elle renvoie la séance au jeudi 07 mars 2024 à 19 h 30. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Le Maire,
Marina DUPUY